

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 30 juin 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 31.028.148 DT et un résultat net de la période du deuxième trimestre 2021 s'élevant à 363.321 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects financières et comptables et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2021 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 6 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- L'émergence de la pandémie du COVID-19 a eu et continue d'avoir un impact sur l'environnement économique. La société « CAP OBLIG SICAV » n'est pas en capacité d'apprécier son impact éventuel sur ses performances futures. A la date d'arrêté des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Au cours du deuxième trimestre 2021, la proportion des actifs de « CAP OBLIG SICAV » employée dans les Bons de Trésor Assimilables, emprunts obligataires et parts des OPCVM était en deça de la limite minimale de 50% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2021, ce taux est de l'ordre de 25,02%.
- Au cours du deuxième trimestre 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2021, ce taux est de l'ordre de 46,20%.

- Au cours du deuxième trimestre 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2021, ce taux est de l'ordre de 74,98%.
- Au cours du deuxième trimestre 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'ATB, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Au 30 juin 2021, ce taux est de l'ordre de 12,98%.

Tunis, le 30 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-
Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 30/06/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	7 769 510	8 442 263	9 777 250
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 018 151	1 108 281	1 184 404
AC1b Obligations et valeurs assimilées		6 751 359	7 333 982	8 592 846
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		23 287 616	14 285 649	13 790 276
AC2a Placements monétaires	4.3	13 465 180	13 503 327	13 493 181
AC2b Disponibilités		9 822 436	782 322	297 095
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	5 109	-
Total Actif		31 057 126	22 733 021	23 567 526
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	22 844	15 746	18 406
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	6 134	23 210	5 536
Total Passif		28 978	38 956	23 942
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.7	30 270 947	22 016 433	22 289 674
CP2 - Sommes distribuables		757 201	677 632	1 253 910
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		22	168	170
CP2b Sommes distribuables de la période		757 179	677 464	1 253 740
Actif Net		31 028 148	22 694 065	23 543 584
Total Passif et Actif Net		31 057 126	22 733 021	23 567 526

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 30/06/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND			Période du 01/04/2021	Période du 01/01/2021	Période du 01/04/2020	Période du 01/01/2020	Période du 01/01/2020
			au 30/06/2021	au 30/06/2021	au 30/06/2020	au 30/06/2020	au 31/12/2020
PR1	Revenus du portefeuille Titres	4.2	125 414	260 518	121 232	222 788	477 875
PR1a	Dividendes		-	-	-		-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		125 414	260 518	121 232	222 788	477 875
PR2	Revenus des placements monétaires	4.4	289 143	499 806	196 727	485 973	933 066
Total Revenus des Placements			414 557	760 324	317 959	708 761	1 410 941
CH1	Charges de gestion des placements	4.8	(61 478)	(115 685)	(44 831)	(91 973)	(198 194)
Revenus Nets des Placements			353 079	644 639	273 128	616 788	1 212 747
CH2	Autres charges	4.9	(8 046)	(15 215)	(5 886)	(12 364)	(31 095)
Résultat d'Exploitation			345 033	629 424	267 242	604 424	1 181 652
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		152 648	127 755	97 251	73 040	72 088
Sommes distribuables de la Période			497 681	757 179	364 493	677 464	1 253 740
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(152 648)	(127 755)	(97 251)	(73 040)	(72 088)
	Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		(42 253)	(28 270)	(2 248)	(1 672)	20 512
	Frais de négociation de titres		-	-	-	(1 426)	(1 426)
	Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		60 541	76 361	16 293	25 768	36 050
Résultat Net de la Période			363 321	677 515	281 287	627 094	1 236 788

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 30/06/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN1 -	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
	<u>363 321</u>	<u>677 515</u>	<u>281 287</u>	<u>627 094</u>	<u>1 236 788</u>
AN1a -	345 033	629 424	267 242	604 424	1 181 652
AN1b -	(42 253)	(28 270)	(2 248)	(1 672)	20 512
AN1c -	60 541	76 361	16 293	25 768	36 050
AN1d -	-	-	-	(1 426)	(1 426)
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>				
	<u>(1 023 685)</u>	<u>(1 023 685)</u>	<u>(845 319)</u>	<u>(845 319)</u>	<u>(845 319)</u>
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>				
	<u>9 047 657</u>	<u>7 830 734</u>	<u>3 435 058</u>	<u>2 708 521</u>	<u>2 948 346</u>
AN3a	<u>Souscriptions</u>				
	<u>20 543 172</u>	<u>26 281 928</u>	<u>13 104 854</u>	<u>19 000 752</u>	<u>28 943 944</u>
CSS	20 116 697	25 517 138	12 773 952	18 284 130	27 806 851
RSNDS	28 543	30 652	8 362	9 694	25 177
RSD	397 932	734 138	322 540	706 928	1 111 916
AN3b	<u>Rachats</u>				
	<u>(11 495 515)</u>	<u>(18 451 194)</u>	<u>(9 669 796)</u>	<u>(16 292 231)</u>	<u>(25 995 598)</u>
CSR	(11 067 546)	(17 593 780)	(9 160 023)	(15 331 454)	(24 613 287)
RSNDR	(15 814)	(20 828)	(5 430)	(7 372)	(22 968)
RSD	(412 155)	(836 586)	(504 343)	(953 405)	(1 359 343)
	<u>Variation de l'actif net</u>				
	<u>8 387 293</u>	<u>7 484 564</u>	<u>2 871 026</u>	<u>2 490 296</u>	<u>3 339 815</u>
AN4 -	<u>Actif net</u>				
AN4a	22 640 855	23 543 584	19 823 039	20 203 769	20 203 769
AN4b	31 028 148	31 028 148	22 694 065	22 694 065	23 543 584
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>				
AN5a	208 651	219 750	181 648	188 184	188 184
AN5b	297 865	297 865	217 369	217 369	219 750
	<u>Valeur liquidative</u>				
	<u>104,168</u>	<u>104,168</u>	<u>104,403</u>	<u>104,403</u>	<u>107,138</u>
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>				
	<u>5,04%</u>	<u>5,15%</u>	<u>5,40%</u>	<u>6,05%</u>	<u>5,56%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 juin 2021 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2021 à 7.769.510 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		6 579 851	6 751 359	21,76%
Emprunts d'Etat		1 682 295	1 719 624	5,54%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	750 000	751 152	2,42%
BTA 6% 10 2023	1 050	932 295	968 472	3,12%
Emprunts de sociétés		4 897 556	5 031 735	16,22%
ATB 2007/1	3 000	37 500	37 733	0,12%
ATL 2017/1	5 000	100 000	101 788	0,33%
ABC 2020/1	10 000	800 000	801 736	2,58%
AMEN BANK 2020/3	10 000	1 000 000	1 028 032	3,31%
BTE 2016	10 000	200 000	205 096	0,66%
CIL 2016/2	5 000	100 000	102 228	0,33%
HL 2015/1 CB	10 000	157 556	159 692	0,51%
HL 2017/3	3 500	140 000	143 830	0,46%
HL 2017/2	3 500	140 000	148 358	0,48%
HL SUB 2018/1	3 500	140 000	140 888	0,45%
HL 2018/2	1 000	60 000	61 847	0,20%
HL 2020/2	10 500	1 050 000	1 106 104	3,56%
TL 2018/1	3 500	140 000	141 341	0,46%
TL 2014/2	13 000	260 000	268 798	0,87%
TLF 2021-1	2 000	200 000	203 274	0,66%
TLF 2019-1	2 500	150 000	150 112	0,48%
UIB SUB 2016	5 000	100 000	102 856	0,33%
UIB 2009/1	2 500	112 500	117 520	0,38%
UIB 2011/1	1 000	10 000	10 502	0,03%
Titres OPCVM		1 016 647	1 018 151	3,28%
FCP SALAMETT CAP	56 671	1 016 647	1 018 151	3,28%
Total Portefeuille Titres		7 596 498	7 769 510	25,04%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du deuxième trimestre 2021 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-04-2021	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-06-2021
Obligations et Valeurs assimilées	3 283 806	-	1 108 750	1 108 750	-	2 175 056
Emprunts d'Etats	1 000 000	-	250 000	250 000	-	750 000
EMP NAT 2014 Cat C	1 000 000	-	250 000	250 000	-	750 000
Emprunts de Sociétés	2 283 806	-	858 750	858 750	-	1 425 056
CIL 2016/1	50 000		50 000	50 000	-	-
TL 2014/1	200 000	-	200 000	200 000	-	-
ATB 2007/1	56 250	-	18 750	18 750	-	37 500
ABC 2020/1	1 000 000	-	200 000	200 000	-	800 000
HL 2015/1 CB	357 556	-	200 000	200 000	-	157 556
HL SUB 2018/1	210 000	-	70 000	70 000	-	140 000
TL 2018/1	210 000	-	70 000	70 000	-	140 000
TLF 2019-1	200 000	-	50 000	50 000	-	150 000
Titre des OPCVM	1 154 630	10 500 019	10 698 543	10 638 002	60 541	1 016 647
FCP SALAMETT CAP	1 154 630	10 500 019	10 698 543	10 638 002	60 541	1 016 647
Total	4 438 436	10 500 019	11 807 293	11 746 752	60 541	3 191 703

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2021 au 30 juin 2021 totalisent 260.518 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés	100 705	210 577	93 391	176 069	380 424
Revenus des emprunts d'Etat	24 709	49 941	27 842	46 719	97 451
Total	125 414	260 518	121 232	222 788	477 875

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élevaient au 30 juin 2021 à 13.465.180 DT contre 13.503.327 DT au 30 juin 2020. Le détail des placements monétaires à la date du 30 juin 2021 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'Actif Net
Placements à Terme	4 500 000	4 526 298	14,59%
PLT 02/08/2021 ATB 3 mois à 7,25%	2 500 000	2 523 438	8,13%
PLT 20/09/2021 ATB 3 mois à 7,25%	2 000 000	2 002 860	6,45%
Certificats de Dépôt	8 873 677	8 938 882	28,81%
CD_8,50%_10/08/2021 BH LEAS 71 jours	1 934 772	1 960 501	6,32%
CD_8,70%_31/08/2021 UNIFAC 9 jours	986 692	988 403	3,19%
CD_9,35%_20/07/2021 AIL 51 jours	985 715	996 123	3,21%
CD_7,25%_09/07/2021 ATB 22 jours	3 980 783	3 994 875	12,88%
CD_9,35%_06/07/2021 AIL 65 jours	985 715	998 980	3,22%
Total	13 373 677	13 465 180	43,40%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevaient à 499.806 DT pour la période allant du 01 janvier 2021 au 30 juin 2021 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des Placements à Terme	83 814	145 496	70 177	158 061	312 532
Revenus des Certificats de Dépôt	205 329	354 310	126 549	327 912	620 534
Total	289 143	499 806	196 727	485 973	933 066

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 22.844 DT au 30 juin 2021 contre 18.406 DT au 31 décembre 2020.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2021	Valeur au 30/06/2020	Valeur au 31/12/2020
TCL à payer	413	275	342
Retenue à la Source	3 161	21 170	3 132
Redevance CMF	2 560	1 765	2 062
Total	6 134	23 210	5 536

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2021 au 30 juin 2021 s'élève à 8.387.293 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	9 080 168
Variation de la part Revenu	(692 875)
Variation de l'Actif Net	8 387 293

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2021 se détaillent comme suit :

	Capital au 31/03/2021	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2021
Montant	21 163 881	20 116 697	11 067 546	30 213 032(*)
Nombre de titres	208 651	198 327	109 113	297 865
Nombre d'actionnaires	457	340	62	735

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2021. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2021 au 30-06-2021).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2021
Capital sur la base part de capital de début de période	30 213 032
Variation des +/- values potentielles sur titres	(28 270)
+/- values réalisées sur cession de titres	76 361
Frais de négociation de titre	-
Régul des sommes non distribuables de la période	9 824
Capital au 30.06.2021	30 270 947

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	61 478	115 685	44 831	91 973	198 194
Total	61 478	115 685	44 831	91 973	198 194

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2021 s'élève à 61.478 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	6 888	12 961	5 023	10 305	22 206
TCL	1 158	2 054	863	1 859	3 599
Autres impôts et taxes	-	200	-	200	5 290
Total	8 046	15 215	5 886	12 364	31 095